

Pièces à fournir pour un dossier de sponsoring :

I- Associations (culturelles, scientifiques, sportives ...) :

I-1 Dans le cas du sponsoring du programme de l'année :

- Demande de sponsoring adressée à Monsieur le Président Directeur Général de Sonelgaz (datée et cachetée) ;
- Présentation de l'association (dénomination, date de création, son champ d'intervention et la place qu'elle occupe à l'échelle nationale) ;
- Bilan d'activités ;
- Palmarès du club dans le cas d'une association sportive,
- Agrément de création de l'association et renouvellement ;
- Statut et règlement intérieur ;
- Bilan financier certifié par un commissaire aux comptes (deux dernières années) ;
- Bilan moral de l'activité des deux dernières années ;
- Plan d'action de l'année en cours ou bien de la saison en cours pour les clubs sportifs ;
- Budget estimatif de l'année en cours ou bien de la saison en cours pour les clubs sportifs ;
- Liste des sponsors sollicités ;
- L'attestation originale du relevé d'identité bancaire "RIB" (de l'année en cours).

I-2 Dans le cas du sponsoring d'un événement :

- Demande de sponsoring adressée à Monsieur le Président Directeur Général de Sonelgaz (datée et cachetée) ;
- Présentation de l'association (dénomination exacte, date de création, son champ d'intervention et la place qu'elle occupe à l'échelle nationale) ;
- Bilan d'activités ;
- Agrément de création de l'association et renouvellement ;
- Statut et règlement intérieur ;
- Bilan financier certifié par un commissaire aux comptes (deux dernières années) ;
- Bilan moral de l'activité des deux dernières années ;
- Fiche technique détaillée de l'évènement (objectifs, thèmes, programme, l'historique de l'évènement, nombre de participants, liste des conférenciers...)
- Programme de l'évènement ;
- Budget estimatif de l'évènement ;
- Liste des sponsors sollicités ;
- L'attestation originale du relevé d'identité bancaire "RIB" (de l'année en cours)

II- Universités / Centres de recherches :

II-1 Dans le cas du sponsoring d'un événement :

- Demande de sponsoring adressée à Monsieur le Président Directeur Général de Sonelgaz (datée et cachetée) ;
- Fiche technique détaillée de l'évènement (objectifs, thèmes, programme, l'historique de l'évènement, nombre de participants, liste des conférenciers,)
- Budget estimatif de l'évènement ;
- Appel à communications ;
- Liste des sponsors sollicités ;
- L'attestation originale du relevé d'identité bancaire "RIB" (de l'année en cours)

Les conditions de recevabilité d'une demande de sponsoring :

Les demandes suivantes sont considérées comme non conforme à la charte de sponsoring et de mécénat de Sonelgaz :

- Demandes de sponsoring reçues à moins de cinq mois de la fin de la saison sportive en cours (soit après le 31 Janvier de chaque année) ;
- Demandes reçues à moins de deux mois de la date prévue pour la tenue de la manifestation.
- Demandes émanant des associations à but lucratif ;
- Demandes émanant des associations ayant moins de deux (02) ans d'existence ;
- Demandes émanant des personnes physiques.

Aussi, aucune suite favorable ne sera donnée aux demandes de sponsoring dont l'objet est :

- L'achat de logement ou tout autre patrimoine,
- L'achat d'un véhicule touristique ou utilitaire,
- Organisation de fêtes collectives,
- Prise en charge des frais de voyage,
- Achat de denrées alimentaires, couffin de ramadhan.
- Toutes autres demandes que Sonelgaz jugera incompatible avec les objectifs de sponsoring et de mécénat.